

**Légende**

Limite communale

Parcelles

Bâtiments

Hydrographie

**Limites des secteurs réglementaires**

UA - centre ancien

UB - extensions pavillonnaires

UE - équipements

UX - activités économiques

1AU - développement de l'habitat à court terme

2AU - développement de l'habitat à long terme

AC - zone agricole classique

AE - centre équestre

AJ - zones agricole de jardins

AP - zone agricole protégée

AS - station d'épuration

NC - zone naturelle classique

NE - développement énergie renouvelable

**Prescriptions linéaires**

Chemin à préserver ou à créer

Haie à préserver

Ripisylve à préserver

**Prescriptions ponctuelles**

Bâtiment agricole - changement de destination

Edifice à protéger

Mare à protéger

Captage

BASIAS / CASIAS

**Prescriptions surfaciques**

Emplacement réservé

Espaces boisés classés

Element remarquable du paysage naturel

Secteur soumis à OAP

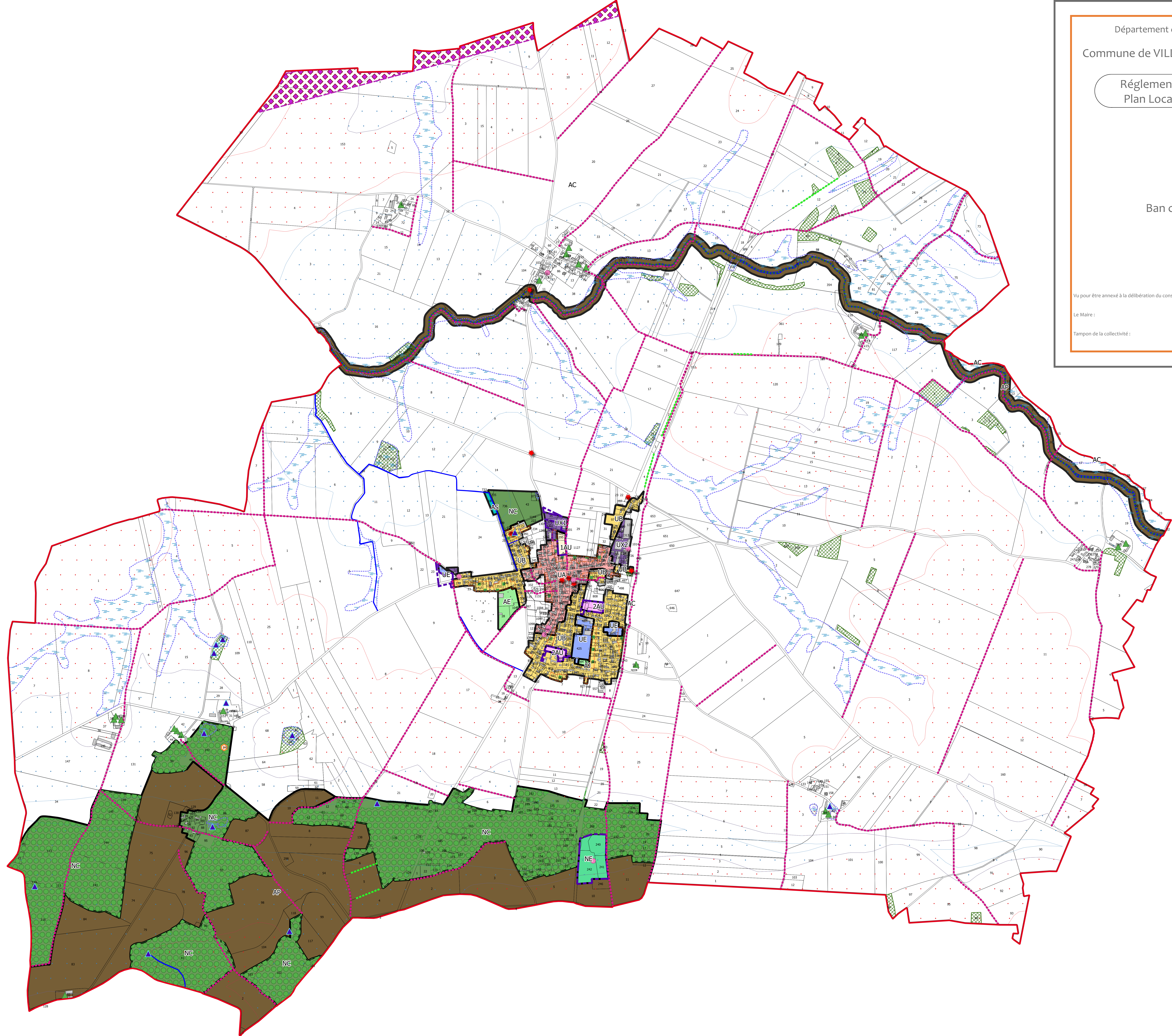
Jardins

Argiles - aléa fort

Argiles - aléa moyen

Zone pipeline

Zone humide



Ban communal

Echelle : 1/80000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du :

Le Maire :

Tampon de la collectivité :